André-Français, Habitans de cette Ville, ont blanchi & fabriqué pendant cette saison à la blanchisserie de l'Isle d'Earl & de Terryland, à la satisfaction du public, quatorze cent pieces de toile, lesquelles font en tout 35,000 verges, & qu'ils ont vendus 1500 aunes de cette toile au sieur Rodolph Kent qui l'a fait embarquer pour la Nouvelle York, c'est le premier envoi qui se soit fait de nos toiles en Amérique, & nous espérons que la premiere exportation sera beaucoup plus considérable.

De Guernesey.

Nous apprenons par des lettres venues de cette Isle, que si le Gouvernement continue de garder tant de Chaloupes & de Canots en station sur les côtes d'Angleterre, cette Isle perdra bientôt tout son commerce particulier qui, jusqu'à présent, lui a été très-avantageux.

Méchaniques.

On dit que M. Erskine, Auteur de la machine centrifuge, a inventé une nouvelle pompe où un seul piston fait l'office de deux, & que ce piston, soit quand on le leve, soit quand on le baisse, fait monter l'eau en quantité toujours égale & toujours continue. Cette machine doit être d'une très-grande utilité sur mer, en ce que son piston élevant & pressant l'eau en même-tems, elle en donne une fois plus que les autres pompes.

Le 17 de ce mois on a étendu dans le cabinet de toilette de la Reine, un riche & magnifique tapis de la manufacture d'Axminster, artistement exécuté par Messieurs Crompton & Spinnage, d'après un dessein de la composition de Sa Majesté elle-même.

Les montres qui indiquent la 300^{e} partie d'une minute, mentionnées dans les Papiers publics comme une invention nouvelle, ont été d'abord imaginées & perfectionnées par M. Chalklen de Cantorbery qui en a fait deux de cette espece, la premiere en 1754 & l'autre en 1763. Celle-ci fut montrée à M. Arnolt aussitôt qu'elle fut finie.

De Roterdam, *le* 8 *Octobre* 1765.

Navires *en armement.*

Le *Lands Wellvarend* & le *Jonge Hugo*, pour Nantes; — la *Henriette Elizabeth*, *la Catherine* & le *Binkhorst*, pour Bordeaux; — le *Vier Vrienden*, & la *Vrouwe Sara*, pour Lisbonne; — la *Juffrouw Joanna Barbara*, pour Bayonne; — le *Hoop*, pour Dunkerque; — le *Breederood*, pour Barcelonne.

De Bayonne, *le* 10 *Octobre* 1765.

Exportation.

Il est sorti de cette Ville du premier au 6 d'Octobre, pour *Amsterdam*, 460 balles de laine, 339 pains de bray sec & 100 pipotes d'eau-de vie; — pour l'*Espagne*, 12 milliers de bray sec, 80 demi-barils de goudron, 100 planches de pin & 800 conques de bled d'Inde; — pour l'*Allemagne*, 224 bariques d'eau-de-vie, 83 tonneaux de vin, 56 futailles de café, 16 bariques d'huile de thérébentine, 18 futailles d'huile de poisson; — pour *Nantes*, 62 milliers de resine & 200 planches de pin; — pour *Quimper*, 71 milliers de resine & 500 planches de pin; — pour *Pimbœuf*, 12 milliers de bray sec, 12 bariques, 120 barils de bray gras & goudron, 50 planches de pin; — pour *Painpol*, 50 milliers de resine, 6 demi-barils de goudron, 3 milliers de bray sec & 800 planches de pin; — pour *Rouen*, 182 balles de laine, 12 barils d'eau-de-vie, & 7 barils de vin.

Importation.

Il est entré dans le même Port & dans le même espace de temps, les Navires la *Fortune*, Capitaine *Louis Rousset*, & le *Cesar*, Capitaine *Jacques Blanchet de Cosne*, venants de Rochefort avec leur lest en pierre; — le *Bearnois*, Capitaine *Bernard Delchevery*, & le *Bayonnais*, Capitaine *Jean Pellot*, venants du détroit de Davis à vuide; — la *Société*, Capitaine *Jean Picot*, venant de Seudres avec 58 muids 10 boisseaux de sel; — la *Marie*, Capitaine

tout, à la faveur de mes nouvelles opérations, aucun inconvénient ni ſur les frais de culture, ni ſur la maturité [*f*], ni ſur la qualité, ni ſur la quantité; enfin, ſur d'autres objets dont il ſeroit trop long de faire ici l'énumération, & qu'au contraire elle a dans tous les points des avantages ineſtimables ſur toutes les autres cultures.

Qu'après cela il reſte encore des difficultés, c'eſt ce qui pourroit être; mais outre que je n'en vois aucune qu'on ne puiſſe ſurmonter aiſément, c'eſt qu'il doit ſuffire que les grands objets ſoient aſſurés, & que ma culture en général ſoit plus parfaite, & incomparablement plus avantageuſe que les cultures ordinaires; c'eſt ce que je ſuis en état de certifier, par la continuité du ſuccès de mes expériences, quelques imparfaites qu'elles ayent été juſqu'à préſent.

De Dunkerque, *le 27 Janvier 1765.*

Prix des grains.

Le bon bled blanc vaut actuellement 19 à 21 liv. la *raziere*, peſant 240 livres *poids de marc*. Le bled rouge, 16 à 17 livres; graine de lin, 20 à 21 livres; féves pour les chevaux, 11 à 12 ℔ la *raziere*.

Du Havre *le 27 Janvier 1765.*

Prix courant des denrées au Havre.

De St. Domingue.

Sucre premiere ſorte, *il n'y en a point*; — 2e. 60 à 62 ℔ le *cent*; — 3e. 54 à 57 ℔; commun, 50 à 53 ℔; — têtes 43 à 46 ℔; brut, 35 à 37 ℔; — coton, 185 à 190 ℔; bois de Campêche, 18 à 20 ℔ le *cent*. Caffé fin verd, 14 ß la ℔; — marchand, 13 à 13 ß 6 d.; — ancien, 12 ß 6 d. à 13 ß. Il n'y en a point de jaune; — indigo cuivré, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — mélangé, 7 à 7 ℔ 10 ß; — violet & bleu, 8 à 8 ℔ 10 ß; — bleu pur, 9 à 9 ℔ 10 ß; cacao, 16 à 17 ß la ℔.

De la Martinique.

Il n'y a point de ſucre de la premiere ſorte; — 2e. ſorte, 56 à 59 ℔ le *cent*; — 3e. 54 à 55 ℔; — commun, 48 à 49 ℔; têtes, 40 à 42 ℔; — brut, 30 à 33 ℔; — coton 170 à 175 ℔ le *cent*.

Caffé fin verd, 16 à 16 ß 6 d. la ℔; caffé marchand, 15 à 15 ß 6 d.; — ancien, 15 ß la ℔.

Il eſt entré dans ce Port le 18, juſques & compris le 27 Janvier, le Navire Anglois le *Heros* Capitaine *Brailhwaite*, venant de Glaſcow, chargé de 422 boucauds de tabac.

Le Brigantin Anglois le *Saliſbury*, Capitaine *Brougeſt*, venant de Corck, chargé de 725 barrils de bœuf; — d'un demi-barril de langues; — de 220 frequins de beurre; de 100 caiſſes de chandelles; — de 3 balles de vin.

Le Bateau Hollandois le *Crayeſtein*, Capitaine *Jacob Maaſdi*, venant de Fleſſingue, chargé de 9 futailles de garance; — de 2 paquets de baleine; — de 10 piéces d'huile de poiſſon; — de 4 futailles de céruſe; — de 10 futailles de ſouffre; de 1505 fromages; — de 2 morceaux de bois rouge.

Le Senau le *Romain*, Capitaine *Poitevin*, venant de la Martinique, chargé de 10 barriques, 7 quarts de ſucre blanc; de 17 barriques, 3 quarts de ſucre commun; — de 48 barriques, 5 tierçons, 1 quart de ſucre brut; — de 101 barriques, 53 tierçons, 105 quart & 51 ſacs de caffé; — de 26 balles & 1 ballot de coton.

Le Sloup la *Bonne Société*, Capitaine *Moley*, venant de Bordeaux.

Il eſt ſorti de ce Port le 22 & le 23 Janvier, le Navire la *Favorite*, Capitaine *Gamot*, allant à la Martinique.

reſtement mes principes, cherchent par des voies détournées à en éluder la conſéquence, en imaginant des diſtinctions ſur les différentes qualités des terres, comme ſi en général il y en avoit, où la vigne ne pût étendre ſes racines à 2 pieds de tous ſens, & beaucoup au-delà. En vérité, pour former de pareilles objections, il faut, ou faire bien peu de réflexions, ou avoir bien peu de connoiſſance de la vigne.

(f) Nota. *Pour ne point laiſſer d'inquiétude ſur cet article important, je crois devoir aſſurer qu'à la faveur de mes expériences, j'ai ſaiſi les vrais principes de la maturité en général, inconnus ou au moins douteux juſqu'à préſent, à en juger par les mépriſes & les erreurs des Auteurs qui ſont d'ailleurs très-eſtimés dans l'agriculture.*

Le Dogre l'*Amitié*, Capitaine *Boudin*, allant à la Guadaloupe.

Le Navire le *Laverdy*, Capitaine *Deſſaux*, allant à la côte d'Angole.

Le Navire les *Bons Amis*, Capitaine *Lejoille pere*, venant de Marſeille ici, a relâché le 9 de ce mois à l'Iſle Lundey, dans la manche de Briſtol. Ce Capitaine écrit qu'il y aura des avaries dans ſon chargement.

Prix des grains à Montivilliers le 24 Janvier.

Bled, 23 à 24 ℔ 10 ß le *ſac*, peſant 360 ℔; — ſeigle, 12 ℔ le *ſac*, peſant de 330 à 336 ℔; — orge, 8 ℔ 10 ß à 8 ℔ 15 ß la *mine*, peſant 200 ℔; — avoine, 5 ℔ la *mine*, peſant 120 ℔, le tout *poids de marc*.

NAVIRE *en armement.*

☞ Le Navire la DAME FORTUNE, du port de 200 tonneaux ou environ, armé de 6 canons & autres menues armes à proportion, 20 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine E. FOSSE, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller au Cap François & St. Marc, & partira dans le courant de Mars prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris à MM. *Papeliers & Eberts*, Banquiers, place des Victoires; — à Rouen, à M L. *Dumareſt*, Marchand rue gros horloge; — au Havre, à M. *Michel Gouevain* ou au *Capitaine*.

Le Capitaine *Boutard*, commandant le Brigantin la *Sirene*, arrivé de Lisbonne ſur notre rade le 28 de ce mois, après 12 jours de navigation, rapporte que le Senau la *Reine des Anges*, Capitaine *Leſot*, ſorti de ce Port & allant à Cadix, s'eſt perdu le 6 Janvier à 5 heures du matin dans la baye de Peniche, à 15 lieues au N. de Lisbonne. Le Navire s'eſt ouvert en deux, & 2 hommes de l'équipage ont péri. On a ſauvé la moitié du chargement tout avarié.

Le même Capitaine ajoute que le Brigantin le St. *Joachim*, Capitaine *Debray*, ſorti de ce Port le 22 Nov. allant au Port-au Prince, a relâché à Lisbonne le 5 ou le 6 Janvier. Ce Navire étoit en très-mauvais état, ayant reçu un coup de vent terrible au Nord des Açores pendant les Fêtes de Noel. Que tout l'équipage de ce Bâtiment étoit malade ou eſtropié.

Extrait d'une lettre de Roterdam, adreſſée au Havre, du 15 Janvier 1765.

» On apprend que le Navire Hollan-» dois la *Marie-Elizabeth*, Capitaine *Jo-» hannes Carſtens*, chargé de ſucre & de » fruits, ſorti du Havre le 7 Janvier & al-» lant à Roterdam, a échoué le 8 à 5 lieues » du Fanal, proche de Douvres. On eſ-» pere ſauver la cargaiſon & le Navire.

Extrait d'une lettre de Plymouth, du 8 Janvier 1765.

» Je ſuis obligé de vous annoncer le » malheur qui eſt arrivé au Navire la » *Dunkerquoiſe*, Capitaine *Peſſey*, de Dun-» kerque, venant de Marſeille pour le » Havre de grace; il a donné à la côte » le premier de ce mois, environ à ſix » lieues de ce Port. Dans un quart d'heu-» re (après avoir touché ſur les rochers) il » a été briſé. La cargaiſon conſiſtant en » ſavon, en huile, en coton, *&c.* a été per-» due ou enlevée par les gens du Pays. » Je fais mes efforts pour en faire ramaſſer » quelque choſe, je vous ferai part dans » ſon temps de ma réuſſite. Le Capitaine » Peſſey qui s'eſt ſauvé avec 5 perſonnes » de ſon équipage, on tout perdu, n'ayant » pas eu le temps de ſauver les papiers & » connoiſſemens, *&c.* Sept autres de cet » équipage ont péri.

DE ROUEN, *le 30 Janvier 1765.*

Il eſt ſorti du Port de cette ville du 15 au 30 Janvier, les Navires la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Denis Obbedeher*; la *Ville de Roterdam*, Capitaine *Warner Pieters*; — la *Marguerite & Marie*, Capitaine *Maartens Vanholm*; — la *Demoiſelle Aleta*, Capitaine *Siſte Wits*, & la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Quibel*, allant à Roterdam, chargés de 736 paniers de verres à vitres; — de 142 mannes de chardon; — de 2194 bottes de vaude; — de 433 ℔ de ſiamoiſe fil & coton; — de 845 ℔ de confitures; — de 208 ℔ de beurre; — de 4 caiſſes de meubles; — de 57 *monts* de plâtre; — de 6 barrils de fruit; — de 8 paniers de navets, — de 188 piéces de toile cirée; — de 840 bouteilles de vin; — de 2 caiſſes de ſoie-

ries ; — de 113 ℔ de poil de lapin ; de 35 ℔ de fromage du Pays ; — de 18 ℔ de cordes d'arſon ; — de 3 barrils de rouge brun ; — de 45 douzaines de peaux de moutons ; — be 4 groſſes, 8 douzaines de peaux en parchemin ; — d'une caiſſe de tableaux ; — de 625 ℔ de prunes cuites ; — de 90 ℔ de fayance ; — de 1520 ℔ de mercerie ; — de 3000 ℔ de riz ; — de 20 ℔ de mouchoirs fil & coton ; — de 2 caiſſes de bois de chaiſes & de clous dorés ; — de 2 demi-gonnes & 1 quart de bierre.

On a lancé à l'eau, du quai de la batiſſe de cette Ville, Jeudi 24 de ce mois, le Navire le *Miremeſnil*, de 200 tonneaux, Armateurs MM, *Berat pere & fils* ; — ce Navire eſt de la conſtruction du Sr. *Hubert*, qui continue de mériter par ſon talent ſupérieur en ce genre, les applaudiſſemens de tous les connoiſſeurs.

AVIS.

On propoſe une Terre & Seigneurie à vendre en Franche-Comté, en toute Juſtice, haute moyenne & baſſe, mixte & impaire & territoriale ; elle s'étend ſur dix Villages avec de très-beaux droits. On garanti les revenus de cette Terre à 3500 par an exempts de toutes charges. Ceux qui voudront faire cette acquiſition, le propriétaire leur donnera toutes les facilités néceſſaires. On la vendra ſur le pied de 3 pour cent de revenu. Si elle peut convenir à un Négociant, on pourra prendre des marchandiſes en payement, pour une partie de la ſomme, une partie comptant & le reſtant en rente. Si l'acquéreur ſouhaite, il en aura la jouiſſance, à compter du premier Janvier 1765. S'il ne ſe ſoucie pas d'en prendre poſſeſſion tout de ſuite, le Propriétaire la vendra chargée d'uſufruit envers lui pendant le temps qu'on conviendra, à la charge par le vendeur d'en rendre 3500 liv. par chaque année, pendant que l'uſufruit durera, à celui qui en fera l'acquiſition. Il faut s'adreſſer *au Sieur Duſreſne*, Directeur Général de la Gazette de Commerce à Paris, qui communiquera le dénombrement, & qui indiquera le Propriétaire, ou le Procureur ſpécial avec lequel on pourra traiter.

Etiage de la Riviere de Seine.

Le Lundi 28 Janvier, la Riviere étoit à 5 pieds ; le 29, à 4 pieds 10 pouces ; le 30, à 4 pieds 8 pouces ; & le 31, à 4 pieds 6 pouces.

Le Vendredi premier Février, à 4 pieds 4 pouces ; le Samedi 2, à 4 pieds 2 pouces ; le & Dimanche 3, à 4 pieds au-deſſus des plus baſſes eaux.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris le Vendredi* 1er. *Février* 1765.

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . . .	15	5	à	16	10	
pluſieurs ont vendu	13		à	15		
Seigle *le ſep.* 230 ℔	7		à	7	5	
Orge, *le ſep.* 190 .	7		à	7	10	
Avoine *le ſep.* 290	15		à	17	15	
Veſce *le ſep.* 300 .	10		à	11		
Millet *le ſep.* 280 .	16		à	19		
Navette *le ſep.* 280	27					
Chenevis *le ſep.* 165	13					
Lentilles . . .	12		à	30		
Lentilles à la Rc. .	18					
Haricots . . .	15		à	25		
Haricots ronds .	16	10				
Pois verds . . .	14		à	32		
Pois gris . . .	12					
Pois blancs . . .						
Féverolles . . .	13		à	14		
Feves Suiſſes . .	14		à	17		
Feves de Marais .	16					
Sarazin	8					
Senevé						
Geniêvre . . .						
Farine blutée, *le boiſſeau* . .	21	ß 9	d. à	28	ß	d.
Remoulage . .	20		à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du* 31 *Jan. au* 1er. *Fév.*

Froment, *le ſept.*	15	℔ ß	à	16	℔ 10	ß
pluſieurs ont vend.	13		à	14		
Seigle.						
Orge.	7	10				
Veſce.	12					
Avoine *en ſacs.* .	15	10	à	16	10	
Avoine *en banne.*	15		à	15	30	
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	31					

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Vendredi 1er.*	*Du Samedi 2.*
Actions des Indes.	an. 1e. a. 1180	
Emprunts de la Compagnie.		
Promesses de la Compagnie.		
Actions des Fermes.	980	
Troisiéme Loterie Royale.		
Lots de la troisiéme Loterie.		
Duplicata de la troisiéme.		
Amortissement.	10	
Deux sols pour livre du Dixiéme.		
Annuités.	428	
Coupons d'Annuités.	85	
Emprunt de 50 millions.	13 3/4.	
Colonies, 1759.		
Récépissé des Monnoies.		
Époques.	5e. 13. 10e. à 12e. 18	
Canada	37	
CONTRATS.		FETE.
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	48 1/2	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p $\frac{0}{0}$.	37	
CHANGES.		
Amsterdam.	56 1/4	
Londres.	30 5/8	
Hambourg.	178 3/4	
Madrid.	15 5 6	
Cadix.	15 5	
Livourne.	95	
Lyon, Rois.	1/2	

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de 24 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE DU COMMERCE
Du cinq Février 1765.

EXTRAIT *d'une lettre de Cadix du* 8 *Janvier* 1765.

» NOus avons eu la nouvelle de la » Vera Cruz, que le convoi parti d'ici le » 4 Septembre, étoit bien arrivé le 1er. » Novembre. Les Vaiſſeaux de guerre » ſont attendus ici de retour en tout mars, » & devront être riches.

IDÉE GÉNÉRALE *du commerce & de la ville de Nantes, avec la liſte des Négocians de cette Place.*

NANTES tient un rang conſidérable parmi les principales villes de commerce de l'Europe : ſituée preſqu'à l'embouchure de la Loire, qui partage la France en deux parties, elle eſt unie à la Seine par des canaux qui lui procurent le double avantage d'avoir une communication facile avec les Provinces de l'intérieur du Royaume, & par mer elle en a une avec le monde entier; malheureuſement les droits, les péages & les gênes que l'on éprouve ſur la Loire, empêchent le commerce de Nantes de devenir le plus floriſſant de toute la France.

Les Négocians de cette Place ont eu une part conſidérable à l'établiſſement de la Colonie de St Domingue, & font preſque ſeuls, la moitié du commerce de cette Iſle. En temps de paix, il n'y a guere d'années qu'ils n'y introduiſent dix, onze & juſqu'à douze mille Noirs, qui produiſent des retours immenſes en marchandiſes & en piaſtres.

Les objets principaux du commerce de Nantes, conſiſtent principalement dans les denrées des Colonies, telles que le ſucre, le caffé, le coton, l'indigo, le cacao, le rocou, *&c.* qui ſont vendues, tant à l'Etranger que pour la conſommation du Royaume, & particuliérement les ſucres bruts pour les Rafineries de la Loire.

Les productions du Comté Nantois, ainſi que du reſte de la Bretagne, dont il fait partie, ſont les vins, les fromens du bas de la riviere, qui ſont excellens, les eaux-de-vie, les ſels, plus propres aux ſalaiſons que ceux des autres Pays, étant moins corroſifs, le fer, l'acier, le plomb, le charbon de terre, le miel, la cire, le lin, & ſur-tout les toiles de toutes eſpèces que l'on envoie aux Colonies Françoiſes, en Eſpagne & autres Pays étrangers.

Cette Place tire actuellement beaucoup de bleds, de vins & de fruits par la Loire, qu'elle fait paſſer au Midi & au Nord de l'Europe : elle tire auſſi beaucoup de ſalaiſons de l'Etranger, & particuliérement d'Irlande; le Nord lui fournit divers articles qui entrent dans la conſtruction & l'équipement des Navires.

Il ſeroit abſolument impoſible de pouvoir ſpécifier le genre de commerce de chaque Négociant de cette Place, puiſqu'il n'y en a guere qui ſoit reſtraint à une ſeule branche : preſque tous font celui des Colonies ou de Guinée, preſque tous ſont intéreſſés dans les armemens pour ces deux deſtinations; il y en a même beaucoup qui ont établi des maiſons de commerce à St. Domingue & à la Martinique : la commiſſion fait encore un objet principal du négoce de cette ville. On peut avancer ſans oſtentation, que les affaires s'y traitent avec toute la candeur, la franchiſe & la bonne foi poſſibles : les vendeurs & les acheteurs négocient directement enſemble ſans écriture & ſouvent ſans témoins, & il eſt ſans exemple qu'aucun marché y ait été nié. Le commerce des aſſurances qui, de ſa nature, eſt fort ſuſceptible de conteſtations, y occaſionne très peu de procès : les Parties y préferent preſque toujours la voie

de l'arbitrage : les faillites y ſont fort rares : la guerre derniere qui a cauſé des pertes immenſes à cette Place, n'y en a fait éclater que très-peu, les Négocians s'étant mutuellement aidé de leur crédit & prêté une main ſecourable. Il y a plus, le failli eſt aſſuré de trouver grace dans ſes malheurs, à moins qu'il n'y ait contre lui des preuves d'infidélité.

La conſtruction des Vaiſſeaux forme encore une branche principale du commerce de Nantes ; mais cet objet ayant déjà été traité dans votre ouvrage, on n'en parlera pas davantage.

Quant à la Ville, proprement dite, ſituée dans une poſition agréable & dans un air ſain, l'excès du chaud & du froid, s'y fait rarement ſentir. Trois rivieres baignent ſes murs, & ſes fauxbourgs, la *Loire*, *l'Herdre & la Sévre*. Les édifices, ſur-tout ceux habités par les Négocians, y ſont magnifiques : les dehors & les dedans répondent au gout & à l'opulence de ceux qui les ont fait conſtruire, & actuellement on en bâtit pluſieurs autres qui ſurpaſſeront de beaucoup en magnificence ceux déjà conſtruits. Cependant il manquoit une promenade publique à cette ville, & ce n'eſt que depuis quelques années que le cours des états a été fait ſous les auſpices de M. le Duc d'Aiguillon, commandant en chef en Bretagne, à qui Nantes doit la plupart des embelliſſemens déjà faits, & devra ceux que ce Seigneur ſe propoſe encore d'y faire faire. Enfin les plaiſirs & les commodités de la vie s'y trouvent raſſemblés en foule : auſſi tous ces avantages réunis ont-ils engagé beaucoup d'étrangers, d'Américains & même de Négocians du Royaume à venir faire leur ſéjour en cette ville qui s'embellit de jour en jour, & devient de plus en plus brillante.

Mais pour revenir à ce qui concerne la partie du commerce, après le détail cideſſus, vous voyez, Monſieur, qu'il eſt impoſſible de vous donner une idée certaine de celui de chaque Négociant en particulier, puiſqu'il n'en eſt guere qui n'entreprennent toutes ſortes de branches, juſqu'aux aſſurances mêmes ; car l'un aſſure, & à l'inſtant ſe fait aſſurer lui-même : cependant pour déférer à votre invitation, vous trouverez ci-après la liſte par ordre alphabétique, qui eſt le plus naturel, de tous les Négocians de cette Place. Je dois vous prévenir qu'il n'y en a aucuns ſur cette liſte qui ne faſſent le commerce avec honneur, en pleine bourſe, & plus ou moins ſelon leur fortune & l'étendue de leurs correſpondances. On a eu ſoin d'apoſtiller d'une * ceux qui ont paſſé par les charges de Juges & Conſuls, & ſi par événement il s'y trouvoit quelqu'omiſſion, on ſe fera un devoir de la réparer par un ſupplément.

MESSIEURS.

A. *Allotte de la Fuye* ; — *veuve André & Wlieghe* ; — *Andrieu freres* ; — *Archambault* ; — *Arnous pere & fils* (& auſſi Conſtructeurs de Navires) *Aſſelin* ; — *Audat* ; B. *Babut Junior & Compgnie* ; — *Bailly l'aîné* ; — *Bainville* (& auſſi pour les toiles) *Ballan aîné & Ballan fils* ; — *Baudichon & Brée* (tenant les Corderies) *Beauvais* ; — *Razeau* ; — *Beauvois* (& auſſi pour les toiles) *P. Bernard, Berthault & Landaluze* ; — *Berthault l'aîné* ; — *Berthomé l'aîné* ; — * *Berrouette* ; — *Berthrand de la Clauſerie* ; *Berthrand de Cœuvre* ; — *Bettinger* (pour la tannerie à la Liégeoiſe) ; — *Boiſgerard* ; *Bouin de Beaupré* ; — *Bourgault du Coudrai* ; — *Bourgerel le Prévoſt* ; — *Bourmaud freres*, (Conſtructeurs) ; — *Boutevilain & Wooters*, (tenant la Verrerie) ; — * *Bouteiller* ; — *Breton freres* ; — *Broudon, Bruneau*, (pour les fers) ; — *Bucquoy* ; — * *Budan & fils* ; — *Bureau* ; — C. * *P. Cadou* ; — * *N, Charet* ; — * *Chaurand* ; — * *M. Chiron* ; — *Canel* ; — *Carron* ; — *Chanceaulme freres* ; — *C. Chancerel* ; — *Chancerel & Sarrebourſe* ; — *Chancourtois Beguer* ; — *veuve R. Chauviñ* ; — * *F. Cortineau* ; — *Chriſtiany* ; — *Laporte & Compagnie* ; — *Clanchy* ; — *Clarke* ; — *Cœſlier* (pour les toiles) ; — *Coleno* ; — *Colins & Bedert* ; — D. * *Daniel du Tryet* ; — *Darreche freres* ; — *David Boiſſonniere & Vallot* ; — *Decoëne* ; — *Staniſlas Decroix & Compagnie* ; — *Deguer* ; — *d'Haveloose & Meckenhauſer* ; — * *Deluynes* ; — * *Deluynes de la Bouſtiere* ; — * *Deſeigne, Drouin & Dulac* ; — * *Deſridellieres Leroux* ; — *Delarondiniere* ; — *Delaſelle* ; — *veuve Delmas* ; — *Delmure* (Rafineur) ; — *Demarville* ; — *Deſlandelles* ; — *Deucher* ; — * *D. Deurbroucq* ; — *S. Deurbroucq* ; — *Diboiſne* ; — *Douault* ; — *Doudet & Rivet* ; — *Doré du Perron* ; — *Drouet* ; — * *Chr.*

Drouin ; — *Ducamp* ; — *Dupin* ; — *Dupleſſis-Porteau* ; — *Dupoirier fils* ; — *Durbé* ; *Duſſoult* ; — E. * *Eſpivent de la Villeſboiſnet* ; — *Edelin* ; — *Exaudy de Kerbiguet* ; F. *Fleury* ; — * L. *Forget* ; — P. *Forget* ; — J. *Fourcade* ; — *Fourcade & Dupin* ; — * *Foucault* ; — *Fournier* ; — *Fronſt* ; — G. *Gallon freres* (Rafineurs) ; — *Galwey* ; — *Gamiert & Compagnie* ; — *Gaſnier du Carroir freres* ; — F. *Gauvin* ; — *veuve* R. *Geſſin & fils* ; — *Glemeau* ; — S. *Geay* ; — *Gerbier & Compagnie* ; — * G. *Grou* ; — * E. *Grou* ; — *Grou Senicourt* ; — *Gruel* ; — F. *Guilbault* ; — *Guillon* ; — *Guyart du Pierret* ; — H. *Hamart & Lamaigner* ; — J. *Hardy* ; — *Houery* ; — *Hoys* ; — F. *Huguet* ; L. *Hugnet* ; — *Hellin* ; — *Hotiſſier* ; — J. * S. *Jary* (propriétaire des mines de Charbon de terre) ; — *Jognes freres* ; — * *Joubert du Collet* (Maire actuel de Nantes) ; I. *Iſembert* ; — K. *Kerangon & Durand* ; — *Kervegan* ; — *Keil* ; — *Kuſter & Peloutier* ; — L. *veuve Labaye & Brouard* ; — *Lallart* ; — *Landeau* ; — *Larralde* ; — *Laſſalle & Van-Miert* ; — * M. *Laſnier* ; — *Lathébaudiere* ; — *Lavigne & Simon* ; — * *Lebouvy* ; — *Lecomte* ; — *Leclerc* ; — *Lecoq* ; — * P. *Lejeune de la Vincendiere* ; — * C. *Lejeune du Perray* ; — * *Lemaſne frere* ; — R. *Lemonnier* ; — * *Libault* ; — *Lieutaud de Troisville* ; — * F. *Lory* ; — C. *Lory* ; — *Lourmand & Fruchard* ; — *Luker* ; — *veuve Lemaſne & * J. *Praud* ; — M. * J. *Marcorelles* ; — *Martels* ; — *Maublanc* ; — *Maugars* ; — *Maupaſſant* ; — H. *Mercier* ; — *Meſnard* ; — * *Aug. Michels* ; — * *Millet* ; *Minyer & Compagnie* ; — *Miſpreuve* ; — * *P. Montaudouin* ; — *Montmuert* ; — *Moſneron* ; — *Mullon* ; — *Murphy freres* ; — O. *Odiette pere & fils* ; — *Orry* ; — * *Osbiell* ; P. *Paſquier de la Prée* ; — *Perée de la Villeſtreux* ; — * *Perriſſel pere* * *& fils* ; — J. *Pinard* ; — *Piveteau* ; — *Plombart & Legris* ; — *Plumart de Rieux* ; — * *Portier freres* ; — *Praud de la Gerardiere* ; — *Prebois* (Conſtructeur) ; — *Pronſac de Langlade* ; — *Prevôt* (Rafineur) ; — R. *Provôt* ; — Q. *Querard* ; — R. * *Rabiteau* ; *Rapet* ; — *Rice* ; — G. *Richard* ; — *Rigault* ; — *Richer de la Haye* ; — *Richeux* (& pour les toiles) ; — N. *Roche* ; — M. *Roche* ; — F. *Romanet* ; — *Ad. Romanet* ; — *Jacq. Roze* ; — * *Rozée* ; — S. *Schweighauſer* ; — *Seewals & Hey* ; — *Seyler & Berſeth* ; — *Sevin* ; — *Serven* ; *Souhigaray fils* ; — *Sterling & Compagnie* ; T. *Taillefer de la Bouchardiere* ; — *Tarvouillet & André* ; — F. *Terrien* ; — * R. *Thiercelin* ; — E. *Thiercelin* ; — *Tobin f. veuve Tollenare* , — F. *Tollenare* ; — *Touchy* ; — *Trochon* ; — *Tual* ; — V. *Vanaſſe* ; *Vanberchem* ; — *Vanbobart & Prâle* ; — *Vatar des Aubiers* ; — W. C. *Walsh* ; — *Wor & Compagnie* ; — *Wilvelsheim*.

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette*.

Je n'ai point encore lu de lettre, Monſieur, auſſi ſagement & auſſi ſolidement écrite que celle de votre Gazette N°. 102, ſur la matiere tant de fois diſcutée, du taux de l'intérêt de l'argent. Les vrais principes y ſont victorieuſement démontrés, on ne peut les développer avec plus de force, & il ſeroit à deſirer qu'une auſſi bonne plume nous donnât ſouvent de ſes productions, elles porteroient la lumiere & la conviction ſur tous les objets qu'elle traiteroit. Voulez-vous bien, Monſieur, l'engager à réſoudre un problême ſur lequel il a déja jetté quelques idées dans ſon excellente lettre. C'eſt la combinaiſon des 4000 ℔, partagées entre 4 détailleurs, ou miſes en valeur par un ſeul.

L'Auteur auquel je donne de ſi juſtes éloges, nous dit, » que croire le par» tage plus avantageux à l'Etat, eſt une » opinion qui bleſſe eſſentiellement les » vrais principes œconomiques.

Cependant elle a été adoptée par des membres très reſpectables de l'adminiſtration, & je vais expoſer l'hiſtorique d'un fait majeur relatif à cette opinion, afin que votre correſpondant puiſſe juger non-ſeulement d'après les principes du raiſonnement, mais encore avec le flambeau de l'expérience.

Une fabrique très-riche étoit entre les mains d'un petit nombre de bonnes maiſons très-accréditées dans l'intérieur du Royaume & à l'Etranger. Les Ouvriers partageoient la proſpérité des Négocians ; le canton acquéroit ſucceſſivement des richeſſes, mais on ne voyoit que celles des moteurs de ce commerce proſpérant. Peut-être n'y porta-t-on point envie, & que le ſeul amour du bien public inſpira l'idée du partage ; ainſi écartant toutes vues de malignité, je me borne à la ſimple expoſition du fait, un inſpecteur homme d'eſprit fut appellé dans cette fabrique ; il

crut raiſonner en homme d'Etat en répandant par tout.

» Qu'il falloit chercher à diviſer les ri-
» cheſſes des maiſons les plus opulentes,
» que 100 Citoyens faiſant entr'eux les 5
» millons de commerce, rendroient plus
» à l'Etat par leur contribution à l'impôt
» général, que dix négocians riches. Qu'il
» falloit donc encourager tous ceux qui
» voudroient prendre part dans ce com-
» merce, & obtenir pour eux des faveurs
» du Miniſtere.

D'après ce raiſonnement qu'il appuyoit de calculs ſpécieux, l'Inſpecteur anima les nouveaux Commerçans, il y en eut de tous les Etats, ſans crédit, ſans fonds, ſans correſpondans. On prévit les réſultats. On annonça au Promoteur de ces établiſſemens ſans baze, qu'ils ſeroient la ruine des Ouvriers, & le boulverſement de la fabrique. On lui préſenta le riche tableau des maiſons héréditaires de commerce chez les Hollandois & chez les Anglois, nos maitres autant que nos rivaux dans cette partie. On lui démontra qu'on ne pouvoit ſoutenir la concurrence avec les étrangers, dans les grands marchés de l'Europe & de l'Amerique, qu'en conſervant de gros capitaux chez les Commerçans, parce qu'un *Capitaliſte* qui gagne 6 pour cent ſur un million, s'enrichit ſucceſſivement par un profit de 60 milles livres, tandis qu'un homme ſans fond qui paye 5 pour cent pour l'emprunt, & qui n'en gagne que 10 ſur 100 mille liv. (proportion de 10 Négociants à 100) ne profite que de 5000 ℔, quoiqu'il ait fait payer à l'acheteur 4000 ℔ de plus que n'auroit fait le *Capitaliſte*.

Gain à 6 pour cent ſur 100 milles livres, L. . . . . 6000 ℔
Gain à 10 10000

Que les 5000 ℔ qui reſtent à l'Emprunteur ne ſervent qu'aux frais de ſa maiſon. Qu'il n'amaſſe jamais rien, qu'il ne peut jamais faire qu'un commerce précaire, incertain, & que le moindre malheur détruit ſon établiſſement, & porte le trouble & la ruine chez les pauvres Fabricants ſes créanciers. On ajoutoit à cette démonſtration que les ſeules maiſons riches étoient capables d'acheter dans tous les temps, beſoin ou non, non-ſeulement pour employer leurs fonds, mais encore pour ſoulager les Ouvriers, dans les circonſtances de ſuſpenſion de commerce. Que les dernieres guerres en avoient fournies nombre d'exemples. Que le tremblement de terre de Liſbonne en 1755, auroit écraſé cette Fabrique, ſi elle eût été entre les mains de pauvres Négocians, par les pertes qu'elle y ſouffrit, & enfin, que tout commerce d'exportation ne peut ſe ſoutenir qu'avec un fond de richeſſes perſonnelles & non d'emprunt, quand on craint la concurrence, & c'étoit le cas de la fabrique en queſtion, imitée en Suiſſe & en Sileſie, pour la majeure partie de ſes ouvrages.

A toutes ces raiſons on oppoſoit cette combinaiſon, » 10 maiſons riches payent à
» l'état pour leur induſtrie, capitation & au-
» tres impots 1000 ℔ chacun, L. 10000 ℔.
» cent petits marchands payeront 150 ℔,
» & donneront 15000 ℔. S'ils n'avoient
» point formés d'établiſſement, ils ſeroient
» reſtés garçons de magaſin & célibataires,
» la population y auroit perdu, & cette
» conſidération (la ſeule qui paroiſſe ſuſ-
» pendre la balance) doit déterminer le
» Miniſtere à encourager par des bienfaits
» tous les nouveaux établiſſemens.

Ce ſyſtême a prévalu, mais les prédictions de malheurs ſe ſont réaliſées. On a vu éclorre de toutes parts des banqueroutes énormes. On les ignoroit dans cette fabrique, elle a perdu en 5 ou 6 ans, 3 à 4 millons; ſes débouchés ſecrets ont été dévoilés chez l'Etranger, par l'ineptie & l'imprudence. Elle éprouve actuellement une diminution ſenſible, & elle ne ſe relevera peut-être jamais, des coups qui lui ont été portés par l'inconduite des nouveaux établis.

DE PARIS, *le 2 Février 1765.*

Le onziéme tirage de la troiſiéme loterie royale établie par Arrêt du Conſeil du 11 Novembre 1755, a été fait en la maniere accoutumée, dans la grand'-ſalle de l'Hôtel de Ville, les vingt-ſix, vingt-huit, vingt-neuf & trente Janvier 1765, le lot de vingt mille livres eſt échu au N°. vingt-un mille neuf cent quatre; — celui de dix mille livres au N°. dix mille neuf cent ſoixante & quinze; — le lot de quatre mille livres, au N°. trente quatre mille trois cent ſoixante & dix, & le lot pour l'appoint de onze cent trente ſix liv. au N°. 1211.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 16 Mars.

EXTRAIT *des Papiers de Londres du* 22 *au* 26 *Février* 1765.

LA Tyne, riviere par laquelle vient à Londres tout le charbon de terre, eſt ſi remplie du leſt qu'y apportent les petits bâtimens charbonniers, qu'à moins qu'on y remédie dans peu, le prix d'une marchandiſe auſſi eſſentielle augmentera néceſſairement.

On a engagé la ſemaine derniere, en promettant les conditions les plus avantageuſes, 47 jeunes filles pour faire paſſer à Penſacole & à St. Auguſtin; après le temps de leur engagement, elles pourront revenir librement en Angleterre, ſi elles ne ſe ſoucient pas de reſter en Amérique.

Un Fabricant d'étoffes de ſoie établi à Spitalfields, monte un métier pour faire une piéce d'étoffe très-riche & tout en brocard, deſtinée pour une perſonne de la premiere diſtinction. La main-d'œuvre ſeule de cette étoffe, coute 32 à 33 ſchelins la verge, & on aſſure que de la part du Fabricant, c'eſt une eſpèce de défi qu'il fait à toutes les Fabriques étrangeres, d'en produire une qui la ſurpaſſe en bonnes qualités.

On a ſû ici depuis peu qu'un grain de froment ſemé au mois d'Octobre 1763, dans le jardin du Sr. *Criſpe Molineux*, Habitant de Garboldiskam en Norfolck, a produit 42 épics, leſquels contenoient 2151 grains.

On ne doit plus conſtruire à l'avenir dans les arſenaux de Vaiſſeaux de guerre au-delà de 90 canons.

On écrit de Hull, qu'on y propoſe comme dans pluſieurs Villes maritimes ſituées au Nord de l'Angleterre, de placer une eſpèce de phare flottant, ſemblable à celui de Nore qui eſt à l'embouchure de la riviere Humber; ſi ce projet a lieu, il contribuera beaucoup à la ſureté de la navigation des bâtimens qui font le cabotage ſur ces côtes.

De Hambourg le 15 Février. Il s'eſt formé dans cette Ville la ſemaine derniere, une Chambre d'aſſurance pour les Navires & les marchandiſes qui y ſont embarquées. Six des plus riches Négocians, & qui ſont les plus eſtimés, ſont à la tête de cette Compagnie, dont le fonds conſiſte en 500 actions de 1000 *Dollars* chacune ou 200 ℔ ſterl. Chaque actionnaire doit avancer 20 *pour cent*. Cet établiſſement eſt fort gouté, & les actions ſe rempliſſent avec promptitude.

On a reçu avis de la même Ville, que la grande quantité d'argent monnoyé qui a été envoyé d'Hambourg à Coppenhague, a fait conſidérablement monter l'agio de la banque.

Pluſieurs Ouvriers en émail quittent Londres, & vont à Hambourg & dans d'autres lieux. Peut-être ſont-ce de fauſſes promeſſes ou le manque d'encouragement, qui va enrichir les Pays étrangers au préjudice de l'Angleterre, d'une branche de commerce auſſi utile qu'ingénieuſe.

RAPPORT *des meſures, poids & monnoies Angloiſes & Françoiſes.*

MONNOIES.

La livre ſterling angloiſe ſe diviſe comla livre de France, en vingt parties ap-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pellées *ſchilling*, ſchelin. Le ſchelin ſe diviſe en 12 parties appellées *pence*, le pence ſe diviſe en quatre *tarthing*, fardin. Les autres diviſions s'expriment en fractions de fardin. Ainſi la diviſion de la livre Angloiſe eſt ſemblable à celle de la livre de France, au lieu que la livre Angloiſe s'appelle livre ſterling, le ſol ſchelin & le denier pence.

Mais la valeur de la livre ſterling eſt bien plus conſidérable que celle de la livre de France; la livre ſterling vaut ordinairement 22 ℔ 10 ß de France, plus ou moins, ſuivant que le change eſt haut ou bas. Sur ce taux le ſchelin vaudroit 22 ſols & demi de France, & le pence 22 d. & demi, le fardin, 5 d. cinq huitiémes. c'eſt en général la valeur reſpective ſur laquelle on peut compter.

Les monnoies de cours préſentement en Angleterre ſont, en or, la *guinée* qui vaut 21 ſchelins Anglois ou une livre ſterling & un ſchelin. La *demi-guinée* qui vaut 10 shelins 6 pences. Le *quart de guinée* qui vaut 5 ſchelins 3 pences. On change ordinairement en France & en Angleterre une guinée pour un louis & reſpectivement. Ainſi la demi-guinée vaudroit notre demi-louis, & le quart de guinée notre écu de 6 livres.

Ce change du louis contre une guinée eſt un peu avantageux aux François, la valeur intrinſeque de la guinée étant quelque choſe de plus que celle du louis; auſſi arrive-t-il ſouvent qu'on vous demande 2 ou 3 ß pour le change. Mais les Anglois qui arrivent en France les donnent communément pour un Louis & c'eſt pour cette valeur qu'on les prend dans le commerce en France. Nos louis n'ont pas de même cours en Angleterre pour une guinée ou 21 ſchellins, on ne les ptend que pour 20 ſchellins & quelque choſe.

En argent. Le *crown*, la *couronne* ou *l'écu* qui vaut 5 ſchelins. Le *half-crown*, la demi-couronne ou le demi écu qui vaut 2 ſchelins & demi, le ſchelin 12 pences, le demi ſchellin 6 pences.

En cuivre. Le *penny* qui vaut la douziéme partie du ſchelin ou un pence (il y en a fort peu). Le *half penny*, le demi ſol qui vaut la moitié d'un pence. Le *farthing* qui vaut le demi-*half-penny* ou un quart de pence. C'eſt la plus petite piéce qui répond au liard de France, mais qui vaut près du double.

Nota. Les piéces en or ſont préſentement fort communes en Angleterre, & celles d'argent fort rares. On voit dans le commerce très-peu de couronnes & de demi couronnes, il n'y a que les ſchelins qui ſoient un peu communs.

On voit en Angleterre très-peu de piéces étrangeres, & comme celles du Pays ne ſont pas nombreuſes, on eſt bientôt au fait des monnoies courantes.

Poids.

Il y a en Angleterre 2 eſpèces de poids, ſavoir, la livre *troy-weight* qui ſert pour peſer les métaux, le pain & les drogues de médecine. La livre *avoir-du-poids* dont on ſe ſert pour peſer toutes les groſſes marchandiſes.

La livre *troy-weight* eſt toujours de 12 onces, quand on s'en ſert pour peſer les métaux. L'once ſe diviſe en 12 *penny-weights* le *penny-weight* en 24 grains. Quand on l'emploie à peſer les drogues, l'once ſe diviſe en 8 *drachmes*, la drachme en 3 *ſcrupules*, le ſcrupule en 24 grains.

La livre *avoir-du-poids* eſt de 16 onces, l'once étant la même que celle *troy-weight*, ainſi il faut une livre un tiers *troy-weight* pour faire la livre *avoir-du podis*. L'once de la livre *avoir-du-poids* ſe diviſe en 8 drachmes, la drachme en 3 ſcrupules, le ſcrupule en 24 grains. La livre *avoir du poids* eſt égale à 14 onces, 11 deniers, 15 grains 1 demi-poids de troyes; ainſi la livre *avoir du poids*, ſelon Greaves eſt à la livre *poids de troyes*, comme 175 eſt à 144, ou ſelon Arbrethnot, comme 17 eſt à 14.

Cent douze livres *avoir-du-poids*, font le quintal Anglois, & 20 quintaux ou 2 milliers peſant le *tun*, ce que nous appellons en mer le *tonneau*. Cent neuf livres *avoir du poids* font 100 livres de Paris & 145 un tiers de livres *troy-weight* font 100 livres de Paris.

Mesures Linéaires.

Le pied eſt en Angleterre comme en France, la meſure principale & qui ſert à compoſer les autres 276 pieds Anglois, font exactement 250 pieds François, c'eſt-à-dire que le pied Anglois eſt de $\frac{17}{267}$ plus petit que celui de France. C'eſt la proportion dont on peut ſe ſervir pour ré-

duire les mesures Angloises en mesures Françoises, & réciproquement.

Le pied Anglois se divise comme le nôtre en 12 pouces & le pouce en 12 lignes. Trois pieds Anglois forment le *yard* ou verge, mesure dont on se sert pour mesurer toutes les étoffes, & qui répond à notre aune. Un *yard* & un tiers fait notre aune de France, les 476 *yards* faisant 360 aunes de France, & 36000 *yards* font 1685 toises de France, plus 33 centiémes (*a*).

Les autres mesures connues se divisent en pieds & pouces, ainsi on pourra toujours trouver leur rapport aux mesures Françoises.

Mesures Superficielles.

Les mesures superficielles sont comme les mesures Françoises désignées par celles qui leur servent de côtés. Une superficie contient un nombre de pieds ou yards quarrés. Les pieds quarrés Anglois sont aux pieds quarrés François comme 71, 289 est à 62, 500.

Mesures des Terres.

La mesure ordinaire en Angleterre pour les terres, s'appelle *acre*. L'acre Anglois a 160 perches quarrées, la perche 16 pieds & demi de longueur ou 272 un quart pieds quarrés, ou 30 *yards* un quart quarrés, d'où on trouvera la superficie de l'acre Anglois de 43, 560 pieds quarrés Anglois, ou par la proportion ci-dessus, 38, 189, 622 pieds quarrés François.

Le quart d'un acre s'appelle *rood*, & contient par conséquent 10, 890 pieds quarrés Anglois, ou 95, 474, 055 pieds quarrés François. La perche ou la quarantiéme partie du *rood* contiendra 238, 685 pieds quarrés Anglois.

En France les terres se mesurent par arpent; l'arpent François contient 100 perches quarrées de 22 pieds de Roi en longueur, ou 48, 400 pieds quarrés François; c'est-à-dire, un *acre*, un *rood* & 3 perches ou un acre $\frac{43}{160}$.

Mesures Solides.

Les mesures solides se désignent aussi par celles qui leur servent de côté; ainsi un solide se mesure en pieds, pouces ou yards cubes. Les pieds ou pouces cubes Anglois sont aux François comme 19, 034, 163, est à 15, 625, 000.

Les grains & autres marchandises se mesurent en Angleterre comme en France au boisseau. Huit boisseaux font un *quarter*, mesure ordinaire des grains. Le boisseau Anglois contient 2178 pouces cubes Anglois, ou par la proportion ci-dessus, 1, 787, 796 pouces cubes François

Le boisseau François contient 644, 912 pouces cubes François. Ainsi le boisseau Anglois est au boisseau François comme 1, 787, 796 est à 644, 912.

Le septier François contient 12 boisseaux ou 7, 738, 944 pouces cubes. Le boisseau 16 litrons. Le *quarter* Anglois contient 8 boisseaux Anglois ou 14, 302, 368 pouces cubes François, ce qui établit la proportion du septier François au quarter Anglois, comme 1 est à 19, 773.

Mesures Liquides.

Les liquides se mesurent en *gallons*. Le gallon contient quatre *quarts*. Le quart

(a) *La fraction que nous exprimons ici, est une de celles que fournit la division de l'unité, en partie dix fois plus petites que l'unité. Elle est fort en usage dans les Mathématiques, & très-commode pour le calcul. On peut donc concevoir l'unité, telle qu'elle soit composée de* 10 *parties, comme on imagine la dixaine composée de* 10 *unités simples. Ces nouvelles unités par opposition aux dixaines, sont nommées dixiémes, & comme dix fois plus petites que l'unité, on les place à la droite du chiffre qui représente les unités, en mettant une virgule entre le chiffre qui représente les unités & celui qui représente les dixiémes; ainsi pour écrire* 24 *unités &* 3 *dixiémes, on mettra* 24, 3. *Les chiffres à la droite de la virgule, augmentent en proportion décuple en allant de la gauche à la droite, au lieu que dans les chiffres qui représentent les unités entieres à la gauche de la virgule, ils augmentent en proportion décuple de la droite à la gauche. Pour abreger donc, il suffit de dire que lorsque dans un calcul on trouve des chiffres disposés comme dans l'exemple, tout ce qui est à la droite de la virgule représente des parties décimales de l'unité. S'il y a un chiffre, ce sera des dixiémes; s'il y en a* 2, *ce sera des centiémes; s'il y en a* 3 *ce sera des milliémes; s'il y en a* 4 *ce sera des dix milliémes, &c. Ainsi dans notre présent mémoire,* 3600 *yards Anglois font* 168, 533 *toises de France.*

fait environ une pinte meſure de Paris. Le *tun* contient 252 gallons Anglois ou 1008 pintes de Paris, & reviennent à notre pipe.

Distances.

Les diſtances ſe comptent en Angleterre par *milles*, dont les 60 doivent faire un degré, c'eſt-à-dire, 57, 030 toiſes de Paris, & par conſéquent chaque mille doit être de 950 & demi-toiſes du Chatelet de Paris, ou 3 mille doivent faire une de nos lieues marines, ou une très-grande lieue de France.

De Dax, *le 2 Mars 1765.*

Prix de quelques denrées à Dax les premier, 9, 16 & 23 Février.

Froment, 3 ℔ 1 ß 9 ₰ la *meſure raze*, peſant 34 ℔; — ſeigle, 2 ℔ 4 ß 6 ₰ la *meſure raze*, peſant 30 ℔; — bled d'Inde, 1 ℔ 15 ß la *meſure*, peſant 32 ℔; — millet, 2 ℔ 1 ß la *meſure raze*, peſant 32 ℔; panis, 1 ℔ 6 ß 6 ₰ la *meſure raze*, peſant 31 ℔; — avoine, 1 ℔ 13 ß la *meſure comble*, peſant 25 ℔, le tout *poids de marc*. On s'attend à une augmentation ſur ces différens grains.

Vin vieux rouge & blanc, 49 ℔ la *barrique*, prix fixe; — le vin blanc nouveau, 30 ℔ & le rouge, 33 ℔ la *barrique*. Il y a apparence que ces deux derniers vins augmenteront.

Réſine, 3 ℔ 2 ß 6 ₰ le *cent*; — brai; 3 ℔; — poix-pege, 3 ℔ 9 ß 6 ₰; — gaudron, 28 ℔ 5 ß la *barrique*, peſant 700 ℔, le gros *barril* peſant 250 ℔, 9 ℔ 10 ß; le petit *barril* peſant 125 ℔, 4 ℔ 12 ß 6 ₰, le tout *poids de marc*.

De St. Malo, *le 5 Mars 1765.*

Depuis long-temps les vents contraires ont empêché l'arrivée de nos Vaiſſeaux dans notre Port; cependant il vient d'y en entrer 4, qui après avoir fait leur pêche de morue, ont fait leur décharge & leur vente à Marſeille, d'où ils ont rapporté des ſavons, des huiles, du coton en laine, du coton filé, de la laine, des raiſins, des figues, des amandes, des vins & de l'eau-de-vie; — le premier eſt la *valeur* de 300 tonneaux, Capitaine *Galliot*, Armateur M. *Depeſchers*; — le 2e. le St. *Eſprit*, de 300 tonneaux, Capitaine *le Peltier* Armateur, M. *Grandclos Meſlé*; — le 3e. le *Robuſte*. de 250 tonneaux, Capitaine *Boullet*, Armateur M. *Gaillard*; le 4e. l'*Eraſme*, de 200 tonneaux, Capitaine *Durable*, Armateur MM. *Fournier & Lemercier*.

Il vient auſſi d'entrer ici le Navire le *Sauveur*, de 180 tonneaux, Capitaine *Trabault*, Armateurs MM. *de la Fontaine*, le *Bonhomme*, & le *Gentil*, *freres*, venant de la côte de Guinée & du Cap François, chargé de 144 barriques & 4 quarts de ſucre terré; — de 12 barriques, 9 quarts & 132 ſacs de caffé; — d'un barrique d'indigo & de pluſieurs caiſſes & barrils de confitures; — le Capitaine *Aillet*, venant de Bordeaux, avec un chargement de vin & d'eau-de-vie.

De Nantes *le 9 Mars 1765.*

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Sucre terré ou caſſonade, 2e. ſorte, 58 à 60 ℔; — ſucre en pain de 5 ou 6 ℔, 84 ℔ le *cent*; — coton en laine de St. Domingue, 145 à 150 ℔; — coton de la Guadaloupe & de la Martinique, 140 ℔; coton de Smyrne, 130 ℔; — gomme du Sénégal, 87 ℔ le *cent*.

Indigo bleu en poudre, 4 à 5 ℔ 5 ß la ℔; — cacao de la Martinique, 12 ß 6 ₰ à 14 ß; — morphil ou dents d'éléphans aſſorties, 2 à 3 ℔ la ℔.

Prix du Fret.

Pour l'aller à la Martinique, au Cap St. Domingue, à Léogane & aux Cayes St. Louis, 60 ℔ par tonneau de 2000 ℔; à Marſeille, 45 ℔; — à Bordeaux 20 ℔; à Amſterdam, Roterdam, Hambourg, Dunkerque & Calais, 30 ℔; — à la Rochelle, 20 ℔; — à Cadix, 3 ℔ par balle & 30 ℔ par tonneau; — à Bilbao, 2 ℔ par balle & 20 ℔ par tonneau. Le prix des aſſurances n'a point varié.

Il eſt entré dans ce Port le Navire le *François*, venant du Port-au-Prince, Arm. & Cap. le Sr. *Gorget*, chargé de 20 barriques 7 quarts d'indigo; — de 71 barriques, 1 quart de ſucre brut; — de 3 balles de coton & d'une caiſſe de confitures.

le Navire l'*Aigle*, venant de Léogane, Armateur M. *Mathieu Roche*, Capitaine le Sr. *Picory*, dont la cargaiſon conſiſte en 12 boucauds, 14 barriques & 22 quarts d'indigo; — 117 barriques, 4 quarts de ſucre terré & tête; — 137 barriques de ſucre brut; — 4 barriques, 101 quarts

1 barril de caffé; — 51 balles, 75 ballots de coton; — 2 quarts de caret; — 60 dents de morphil & 30 pains de cire jaune.

Il eſt auſſi arrivé par une barque 10 quarts d'indigo & quelques balles de coton, ſauvés du Navire la *Ducheſſe d'Aiguillon*, derniérement naufragé ſur la pointe de Quiberon.

Il fut lancé hier à l'eau le Navire le St. *Jacques*, de 260 tonneaux, pour M. G*uel*, Négociant de cette place; Mardi prochain on lancera l'*Actif*, de 200 tonneaux, pour MM. *Portier, freres*. Ces deux Navires ont été conſtruits par le S^r. *Bourmaud l'aîné*.

DE HONFLEUR, *le* 10 *Mars* 1765.

Le prix courant du bled eſt de 21 à 21 ℔ 10 ß les 5 *boiſſeaux*, meſure d'Auge, peſant enſemble 330 à 335 ℔ *poids de marc*.

Il eſt entré dans ce Port l'*Aimable Marie*, Capitaine *J. L. Loiſel*, Armateur M. *Pierre le Carpentier*, venant du Port-au-Prince, chargée de 71 barriques, 3 tierçons de ſucre brut; — de 4 ballots, 34 barriques, 90 quarts & 9 ſacs de caffé; — de 3 barriques, 2 tierçons, 10 quarts & 4 ancres d'indigo; — de 12 balles, 35 ballotins de coton; — d'une barrique de caret; — d'une barrique de riz & d'une caiſſe de coquilles.

Le *Cygne*, Capitaine *Quevaſtre*, venant de Bordeaux, chargé de vin; — le St. *Victorin*, Capitaine *Fremont*, venant auſſi de Bordeaux avec une cargaiſon de vin dont il en a déchargé partie ici, le ſurplus pour Rouen.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 27 Février dernier, le Navire l'*Amitié*, Capitaine *Saſſray*, allant au Ferrol en Eſpagne, chargé de bled.

La Ste. *Françoiſe*, Capitaine *Lamy*, allant à Caen, chargée de lin, de morue & autres marchandiſes.

Le Navire le *Sully*, armé de 16 canons de 6 ℔ de balles, 39 hommes d'équipage, eſt prêt à faire voile au premier vent favorable pour la Guadaloupe, ainſi que les Navires le *Normand* & *les Deux Amis*, pour la même deſtination.

Le Navire la *Louiſe Pierre*, Capitaine *Peau*; — la *Providence*, Capitaine *Groult* & la *Charmante Thérèſe*, Capitaine *Etremois*, profiteront du même vent pour aller à la Rochelle, & delà au grand banc de Terre-Neuve, pour la pêche de la morue.

DE ROUEN, *le* 8 *Mars* 1765.

Les toiles fleurets blancards ont été vendues aujourd'hui à la Halle en écru, 160 ℔ les 111 aunes de crochet, égales à 125 aunes de Paris pour 100 aunes payables. On tient les blanches à 166 ℔.

Le meilleur froment a été vendu le 6 du courant, 10 ℔ 10 ß la *mine*, peſant 140 ℔ *poids de marc*; — celui de ſeconde qualité, 9 ℔ 10 ß; — petit bled froment, 9 ℔; — bled champart, 8 ℔ 5 ß; — bon méteil, 7 ℔ 5 ß; — petit méteil, 6 ℔ 10 ß; le ſeigle 5 ℔ la *mine*.

Il eſt arrivé au Port de Rouen, le Vaiſ. du Cap^e. HOYEYTE HENDRICCKHS, venant de Roterdam, chargé de 16, 800 pains de fromages; — de 26 barrils de céruſe; de 16 futailles de garance; — de 4 paquets de baleine; — de 3 balles de poivre; — de 6 balles de ſoude; — de 14 barrils de fil de fer; — d'une balle de bois moulu; de 614 buches de bois de Japon; — d'un barril de girofle; — d'un barril de muſcade; — d'un barril de tamarin; — de 2 futailles de colle; — d'un barril d'huile de laurier; — de 3 futailles de ſouffre; — de 7 barrils de vermillon; — de 2 barrils de blanc de plomb; — de 3 futailles de cuivre; — de 4 barrils, 1 caiſſe & 55 bottes d'acier; — de 42 barrils de morue; — de 2 futailles d'alun; — de 106 barrils & 66 *pouches* de graine de lin; — de 13 barrils de ſaumon; — de 6 barrils de teintures; de 3 coffres de pipes; d'un barril de vif-argent; — de 6 jambons; — de 5 barrils de litarge; — de 3 ballots d'orſeille; — de 2 futailles d'huile de lin; — de 5 barrils d'azur; — d'un barril d'Inde; — de 16 piéces d'huile de baleine; — d'une caiſſe de borax; — de 2 barrils de riz; — de 3 futailles de mitraille; — de 4 caiſſes, 1 barril & 3 ballots de drogueries; — de 16 futailles, 13 barrils, 4 caiſſes & 1 panier de merceries & de clinquailleries.

NAVIRE *en armement*.

☞ Le St. CHARLES, du Port de 130 tonneaux ou environ, armé de 8 canons & autres menues armes à proportion, 12 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine VALENTIN CLERET, eſt en charge au Port de cette Ville pour aller en droiture à Cadix, & partira inceſſamment. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à

Rouen à MM. *Charles Bourmiſien & fils*, Négocians; audit Capitaine en ſon bord, ou au Sr. *Boulenger* ſon Courtier.

D'ABBEVILLE *le 7 Mars 1765.*

Prix des grains.

Froment vieux, 13 ℔ le *ſeptier*, peſant 203 ℔; — froment nouveau, 10 ℔ 15 ß à 11 ℔ le *ſeptier*, même poids; — méteil, ½ froment & ½ ſeigle, 9 ℔ 10 ß le *ſeptier*, peſant 195 ℔; — bled moiſon, deux tiers ſeigle, un tiers froment, 8 ℔ 10 ß le *ſeptier*, peſant 193 ℔; — ſeigle & petit bled de 6 ℔ 13 ß à 7 ℔ 10 ß le *ſeptier*, ſuivant ſa force, peſant 188 à 192 ℔; orge, 7 ℔ le *ſeptier*, peſant 152 ℔; — pamelle, 6 ℔ 8 ß à 6 ℔ 16 ß le *ſeptier*, peſant 160 ℔; — avoine, 5 ℔ le *ſeptier*, peſant 140 ℔; — chenevis, 9 ℔ 10 ß le *ſeptier*, peſant 194 ℔; — haricots ou feves blanches, 20 à 20 ℔ 16 ß le *ſeptier*, peſant 218 ℔; — pois ſecs, 13 à 15 ℔ le *ſeptier*, peſant 215 ℔, le tout *poids de marc.*

Huile de Rabette, 51 ℔ le *barril*, peſant net 194 ℔; — huile de lin, 52 ℔ le *barril*, même poids net; huile de chenevis, 48 ℔ le *barril*, comme deſſus *poids de marc.*

DE PITHIVIERS *le 9 Mars 1765.*

Prix de denrées.

Le plus beau bled de 1762, 14 ℔ 10 ß le *ſeptier*; — celui de 1763, 13 ℔ 10 ß; froment nouveau 14 ℔ 10 ß; — la plus belle orge, 7 ℔ 10 ß; — la plus belle avoine, 7 ℔ 15 ß & 6 ℔ 10 ß le *ſeptier*, meſure de Paris.

Les pois, 1 ℔ 8 ß le *boiſſeau*; — les lentilles 2 ℔; — les feves rouges 2 ℔ 4 ß; les feves blanches, 1 ℔ 14 ß le *boiſſeau*, meſure de Paris; — le beurre, 9 ß la ℔; le ſafran, 29 ℔ la ℔.

DE BEAUVAIS *le 6 Mars 1765.*

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette.*

La culture de la garance eſt encore peu avancée à Beauvais. Loin d'etre en état de l'enſeigner, on demande des inſtructions. On ne peut donc qu'être très-diſpoſé à en recevoir, ſur-tout quand elles ſont adreſſées avec la politeſſe de l'Auteur de la lettre inſérée dans votre Gazette du 9 Février dernier, N°. 12.

Comme ſon but eſt de contriber autant qu'il lui eſt poſſible à faciliter une culture ſi intéreſſante pour nos manufactures, il ne trouvera pas mauvais ſans doute que je vous prie, Monſieur, de lui communiquer quelques explications ſur l'article *garance*, du Recueil d'inſtructions à l'uſage des Habitans de la campagne du Beauvaiſis, de cette année 1765.

1°. On y avance que la garance demande des terreins bas & humides, mais on entend en exclure les marécageux & ceux où l'eau ſéjourne. On l'avoit même poſitivement dit dans le Recueil de 1764. D'ailleurs on penſoit s'être expliqué aſſez clairement là-deſſus, en rapportant (d'après un Mémoire manuſcrit reçu de l'Iſle de Chypre, par le moyen de M. le Chevalier de Fontecolombe, Envoyé du Roi à Gênes,) que dans cette Iſle on choiſiſſoit pour cette culture les terres ou l'eau ſe trouve à trois pieds de profondeur, ce qui préſente bien l'idée d'un terrein bas, mais non d'un marais.

Les raiſons pour leſquelles l'Auteur donne l'excluſion aux terreins trop bas, font connoître un excellent obſervateur.

2°. Depuis quatre ans que je cultive la garance, la culture par graine m'a parue bien délicate. Elle demande une terre bien légere, que les deux feuilles du germe qui ſont plattes, puiſſent lever & percer aiſément, ſinon elles pourriſſent. Elle exige des arroſemens fréquens & couteux quand le Printems eſt ſec. S'il ſurvient des vents halleux, preſque tout périt; c'eſt ce qui m'eſt arrivé l'année derniere & qui m'a beaucoup éloigné. Au-lieu que le bouton d'un œilton planté en Automne, ſe fortifie pendant l'Hyver, réſiſte à la gelée, leve beaucoup plutôt au Printems, (j'en ai déjà qui ont plus de 2 pouces) & perce aiſément la terre, parce qu'il eſt ferme & pointu comme une petite aſperge. Il fait des traînaſſes, mais elles deviennent racines qui ſont bonnes pour la teinture dès la ſeconde année & qui fourniſſent beaucoup de nouveaux œiltons pour rétablir & multiplier les plantations, quand la garanciere eſt dépouillée.

Je conviens qu'il faut tirer partie de tout dans ces commencemens, pour rétablir au plutôt la culture de la garance; mais je penſerois quand elle ſera une fois bien établie, qu'à l'exemple des autres

peuples qui la cultivent, nous préférerons les œiltons à la graine, par les raiſons que je viens de rapporter.

3°. Il eſt vrai que les racines qui proviennent de ces traînaſſes, ſont ligneuſes & moins ſucculantes, ou moins abondantes en pulpe rouge que les racines vermiculaires : mais des expériences réitérées, portées même juſqu'au ſcrupule, en préſence de M. Holker, Inſpecteur des manufactures étrangeres, nous ont convaincus que cette partie ligneuſe qui eſt de couleur jaune orangé, fourniſſoit plus de couleur, & plus brillante à poids égal, que les racines vermiculaires pulpeuſes, qui, quoique d'un rouge foncé, contiennent plus d'humidité & péſent ſpécifiquement davantage.

C'eſt cette partie pulpeuſe qui fournit preſque toute l'humidité qui s'évapore à l'étuvage de la garance, & qui la fait diminuer des 7 huitiémes de ſon poids : c'eſt elle qui forme à l'entour des racines déſcheſſées, une eſpèce de foureau qui tombe en billon aux premiers coups des pilons du moulin ; tandis que la partie ligneuſe qui y réſiſte davantage, & qui eſt la derniere qu'on ſépare, donne la belle garance qu'on nomme dans le commerce *garance grappe & non robée*, comme qui diroit dépouillée de ſa robe ou de ſon foureau.

4°. La culture en planches & en platte-bandes, enſeignée par M. Duhamel, n'eſt indiquée dans le Recueil que comme un eſſai de la réuſſite duquel on ſe propoſe d'avertir les Cultivateurs. Ce n'eſt pas hazarder que de ſuivre les leçons d'un ſi grand Maître. Si les ſuccès n'étoient pas pour ſa méthode, on peut croire qu'il ne ſeroit pas fâché d'en voir propoſer une meilleure.

Je ſuis également perſuadé des ſentimens patriotiques de M. Dambourney, à qui le rétabliſſement de la culture de la garance en France, qu'on peut eſpérer, aura les plus grandes obligations, je ſouhaiterois pouvoir profiter plus directement de ſes conſeils & de ceux de l'Auteur de la lettre ci-deſſus citée : je le prie d'agréer mes reſpects, & vous, Monſieur, de me croire avec ſoumiſſion, &c.

AVIS DIVERS.

☞ La recherche de ſucre de lait pour les quatre parties du monde, fait connoître qu'il n'eſt pas néceſſaire de faire l'éloge de ſa vertu contre diverſes maladies de l'homme ; ceux qui en ſouhaiteront peuvent s'adreſſer avec confiance à M. PIERRE GLANTZMAN, à *Soleure en Suiſſe*, qui fera auſſi des commiſſions pour des fromages & d'autres productions du Pays.

☞ Le Sr. NOBLET, Aubergiſte au Pech ſous St. Germain-en-Laye, dans la maiſon du feu Sr. *Chriſtophe Dubois*, annonce à MM. les Négocians qui feront décharger des marchandiſes au Port du Pech, ſoit en paſſe-de-bout, ou pour les entrepoſer dans ſa maiſon où l'accès eſt très-facile ; il déclare qu'il ſera & recevra tous les envois à raiſon de 15 ß du mille peſant pour commiſſion ; qu'il fournira les voitures pour l'exportation à un juſte prix, par la facilité que les Voituriers trouveront de paſſer par chez lui, au préjudice de tous autres, qui ne peuvent s'introduire au Port que très difficilement.

Il a de l'emplacement & peut faire rentrer les marchandiſes chez lui avec moins de frais qu'aucun de ſes Confreres, ayant des voitures pour cela ; & ne cherchant que l'avantage des Négocians, il ſe reſtreindra aux trois quarts moins de dépenſes que tous les autres Commiſſionnaires.

Les Fermiers ou Commis des diligences pourront diſpoſer des facilités de ſa maiſon à toute heure, pour le bien du commerce, la ſureté des marchandiſes, & pour leurs avantages particuliers.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Michel, le Lundi 11 Mars, 32, 33 & 34 ℔ ; le Mardi 12, 32 & 33 ℔, & le Mercredi 13, 32, 33 & 34 ℔ le *cent*.

Le Lundi 11 Mars, la paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin, 14 & 15 ℔ le *cent* ; — le Mardi 12, 13, 14 & 15 ℔ ; — le foin, 23 ℔ le *cent* ; — le Mercredi 13, la paille s'eſt vendue 14, 15 & 16 ℔ ; — le foin 20 & 25 ℔ le *cent*.

ETIAGE *de la Riviere de Seine*.

Le Semedi 9 Mars 1765, la riviere étoit à 4 pieds 1 pouce ; le 10, à 4 pieds 3 pouces ; le 11, à 4 pieds 4 pouces ; le 12 & le 13, à 5 pieds & Jeudi 14, à 5 pieds 8 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1765.	*Du Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*	*Jeudi 14.*
Actions des Indes.	an. 880 / 1re. ap. 1190 / 2e. ap. 1390	1190	1192 1/2	1195 / 1390
Emprunts de la Comp.		438	438	438
Promeſſes de la Comp.			10 1/4	10 1/4
Actions des Fermes.	1000	1000	1000	1000
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.				
Duplicata de la 3e.	90			
Amortiſſement.		9 1/2 3m.		9 3/4
2 ß p ℔ du Dixiéme.	9	9		
Annuités.	439	439	438 1760	438
Coupons d'annuités.	87	87	87 89 1/2	87
Emprunt de 50 millions	9 1/2 3m. 10 1/4.	9 1/4	9 1/4	9. 4m. 10 1/2
Colonies, 1759.	16 1/2	16	16	
Récépiſſé des Monnoies				
Époques.	8e. 16.		9e. 16 1/2	8e. 16 1/2
Canada.	31 1/2	31 1/2	31 1/2	31 1/2
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p °/°.				
3 p °/°° ſur les Cuirs.				
2 p °/°° ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p °/°.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 1/4	56 1/4 au 1/8	56 1/4 au 1/8	56 1/4 au 1/8
Londres.	31	31 1/16	31 1/16	31 5/16
Hambourg.	178 3/4	178 1/2	178 1/2	178 1/2
Madrid.	15 3	15 2	15 2	15 2
Cadix.	15 2	15 1	15 1	15 1
Livourne.	96 1/4	96	96	96
Lyon, *Rois.*	1/8 au 1/4 Bce.	1/4 Bce.	1/4 Bce.	1/4 Bce.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* Dufresne, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 26 Octobre.

AGRICULTURE.

§. I.

PROJET DE RÉGLEMENT

Entre les Propriétaires des fonds & leurs fermiers, pour parvenir plus promptement à l'amélioration générale de nos cultures, par un encouragement qui puisse intéresser le Cultivateur, par M. de F.... Membre de la Société d'Agriculture du Mans.

LE principe du découragement de notre agriculture est généralement attribué à la repartition arbitraire de l'impôt. On suppose au préalable qu'on trouvera les moyens de l'abolir pour faciliter les recouvremens & sans frais, pour assurer l'état du Cultivateur, pour lui procurer la tranquillité & la liberté dont il a besoin, enfin pour rétablir l'esprit de justice & d'équité que doit présenter par-tout une repartition fixe & proportionnelle; tout doit concourir à rechercher avec empressement ces moyens; les plus faciles & les plus prompts seront toujours les plus efficaces.

D'après ce secours d'une imposition fixe & réelle, & à la faveur accordée aux baux de plus longue durée, on propose d'intéresser le Cultivateur dans les améliorations qu'il aura faites lui-même dans sa tenue, soit par une culture mieux entendue, & par des défrichemens des parties incultes de son domaine, soit en prairies plus productives & mieux tenues, soit en plantations utiles & analogues à son sol, &c. & à cet effet d'établir une régle générale qui obligerait le propriétaire du fonds & son tenancier, à quelque titre qu'il le fût, c'est-à dire, soit à ferme d'argent ou de grains, soit à colonie partiaire ou à moitié, de faire de concert entr'eux, ou par deux ou trois Experts, une visite & montrée compréhensive de tous les fonds de la tenue & de leur continence distincte, tant en terre labourable que prairies, pâtures, vignes & des parties incultes de la dépendance de la ferme, même des bois taillis affermés avec un dénombrement de tous les arbres épars complantés sur les terres de toute espèce quelconque, & même de leur âge, avec l'estimation actuelle & distincte bien circonstanciée du revenu.

A la fin du bail il serait fait une pareille visite également circonstanciée avec une nouvelle estimation pour constater les différentes améliorations & augmentations au delà de l'état de situation de la précédente visite, laquelle servirait de base & de comparaison pour en fixer l'augmentation générale.

De cette augmentation le huitiéme appartiendrait au Fermier à la fin de son bail, rachetable par le propriétaire qui serait tenu de payer ce huitiéme de l'augmentation à son fermier.

Cette portion du bénéfice appartenant au Fermier, deviendrait une assurance pour le propriétaire, soit en reprise de quelques dégradations ou délits particuliers s'il s'en trouvait, soit pour ce qu'il devrait de ses fermages à la fin du bail.

Dans le cas où le même Fermier pren-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

drait un nouveau bail de la même tenue, la derniere & ſeconde viſite ſervirait à conſtater l'état de ſituation de la terre à cette époque, afin de ſervir de comparaiſon à celle qui ſe ferait à la fin du ſecond bail en raiſon de nouvelles améliorations & augmentations & de même à chaque changement de Fermiers.

Un Fermier actif & intelligent en avançant ſes améliorations, jouirait plus promptement du fruit de ſes travaux, avec l'eſpoir d'une récompenſe à la fin de ſon bail, proportionnée à ſon courage & à ſes facultés.

Le propriétaire de ſon côté aurait l'avantage de voir ſon fonds amélioré ſans aucune avance de ſa part, avec l'eſpoir d'augmentation de ſon revenu à la fin du bail, de laquelle augmentation il ne débourſerait qu'un huitiéme; ce ſerait la meilleure & la plus ſolide acquiſition qu'un propriétaire pût faire.

L'intérêt reſpectif des propriétaires & des colons, abrogerait ſucceſſivement l'uſage abuſif des pots de vin qui énervent toujours la faculté des améliorations, puiſque les $\frac{7}{8}$ appartenans aux propriétaires & le huitiéme au fermier, ils doivent concourir également & de concert à tout ce qui peut faciliter & accélérer ces améliorations.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant le mois dernier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

LYON.		PERPIGNAN.		NANCY.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Lyon.	20 11 5	Foix.	23 7 8	Bar.	10 7
				Bitche.	11 3
				Boulai.	13 1 11
				Bourmont.	12 12 7
Montbriſon.	18 1 11	Montlouis.	20 18 8	Charmes.	12 5 1
				Epinal.	12 18 6
				Etain.	10 18 2
				Luneville.	11 11 4
Roanne.	16 17 6	Pamiers.	20 16 7	Mircourt.	12 10 8
				Nancy.	11 1 3
				Neufchateau.	11 18 9
				Pontamouſſon.	11 6 8
				Remiremont.	13* 15 5
St. Etienne.	22* 18 2	Perpignan	16* 1 3	St. Mihiel.	9* 6
				Sarguemines.	11 11 5
				St. Diez.	12 14 9
Villefranche.	17* 6 8	Prades.	29* 1	Vezeliſe.	11 19 7
Prix commun du ſ. de Paris.	19 7 1	Prix commun du ſ. de Paris.	22 10	Prix commun du ſep. de Paris.	11 16 7

On a marqué d'une * dans chaque Généralité le Marché où le prix eſt le plus haut, & celui où il eſt le plus bas, & l'on continuera à l'avenir de ſuivre cet uſage.

PRIX *pour le labourage.*

Tout ce qui tend véritablement à augmenter l'émulation parmi les Laboureurs, mérite d'être connu du public, & de trouver place dans notre ouvrage périodique.

M. Rigaud de l'Isle, Bourgeois de Crest, demeurant actuellement à Alex, Election de Valence en Dauphiné, connu par son zele pour le bien public, & pour tout ce qui concerne l'économie rurale, à l'intérêt de laquelle il a déja consacré une partie de ses revenus, vient de distribuer dans son canton le 29 Septembre, deux prix qu'il avait fondés pour les deux opérations principales du labourage. Ils ont été disputés avec la plus grande émulation par plus de trente concurrents.

Voici l'avant propos qu'il avait mis à la tête du réglement fait pour annoncer le concours.

» Le labourage étant le premier des » arts utiles, mérite de la part des cultivateurs la plus grande attention. On l'avait pour ainsi dire abandonné à des routines aveugles, & les Artisans de la subsistance de l'homme & de celle des animaux néceſſaires à son luxe & à ses » besoins, végétaient dans le mépris & la » misere ; mais grace à la saine philosophie, la raison humaine commence à » se porter avec succès sur les objets les » plus intéressans de la vie.

» Le Laboureur mieux connu, moins » avili, plus protégé & moins malheureux, » se croit maintenant un homme ; & de » cette opinion commencent à naître en » lui le zele & l'émulation pour sa profession. C'est autant pour les augmenter » parmi les Habitans d'Alex, que pour » leur marquer de l'estime, que l'on a » imaginé de distribuer deux prix de labourage.

» Le premier prix consistant en une » grande charrue à défricher & à roues, » faite avec soin, & capable de servir de » modele relativement au terroir d'Alex, » sera distribuée à celui des Laboureurs » de lad. Communauté, qui, avec une charrue semblable aura ouvert & recouvert » le sillon le plus droit, le plus égal & » le mieux conditionné à tous égards sur » 50 toises de longueur & dans un terrein » donné.

» Le second prix consistant en une petite charue à 2 oreilles, appellée binet, » pareillement complette, sera délivré à » celui des Laboureurs qui avec un binet » semblable, aura ouvert la raye la plus » droite sur 100 toises de longueur & dans » un terrein donné.

» Ces deux prix seront délivrés au Jugement des Experts au nombre de sept, » tous choisis parmi les Habitans d'Alex » pour leur intégrité, leurs lumieres & leur » expérience.

Le surplus du reglement a pour objet l'ordre à observer pour le concours & pour la distribution des prix, ainsi que pour la clôture de la fête.

COMMERCE.

§. I.

SUITE *de la réponse de M. Marcandier de Bourges, à la question proposée dans la Gazette du commerce du 5 Octobre 1765, sur les poids & mesures.*

IL n'en est pas de même du rapport que ces mesures peuvent avoir avec le poids donné, en effet quelque figure qu'ait une mesure *plate ou élevée, large ou étroite, cubique, triangulaire ou cylindrique*, elle n'exige plus d'autre examen que d'être mise à la balance, toutes choses égales, & les parties sont aussitôt éclairées & satisfaites.

La pinte, de cette sorte une fois fixée, soit par *pouces cubes* ou par *diamêtre*, * il en sera fourni des matrices dans tout le Royaume, ainsi que de l'aune & autres mesures qu'on nommera la pinte de Paris ou du Roi ; l'aune de Paris ou du Roi, comme on dit le poids du Roi, &c.

Alors il n'y aura plus de différence, soit qu'elle serve à mesurer des grains ou graines, des liquides ou autres matieres. Le public une fois informé de sa contenue immuable, ne sera point étonné ni embarrassé de la différence du poids, qui

* *Par l'Ordonnance de 1669, le boisseau de Paris doit avoir huit pouces deux lignes & demie de haut sur dix pouces de diamêtre.*